



# Liaison anticontrafaçon

Février 2008

## LES BILLETS DE BANQUE : QUE FAIT-ON DES FAUX?

par Marcel Lafontaine,  
employé de la Banque en détachement à la GRC

*L'argent. Nous savons tous quoi en faire. Encore faut-il qu'il soit authentique! Mais que faire lorsque nous doutons de l'authenticité d'un billet, d'un chèque, d'une carte de crédit ou même d'une pièce de monnaie? Où faut-il l'acheminer? Tout le monde sait que l'objet doit être signalé, puis remis au service de police local. Toutefois, ce qu'il en advient par la suite n'est peut-être pas aussi évident; tentons donc d'y voir un peu plus clair!*

Il est important de noter que la majorité des billets contrefaits qui circulent au Canada ne sont pas de très bonne qualité, et la plupart peuvent être détectés en suivant la méthode TRIE de la Banque, à savoir : Touchez, Regardez devant la lumière, Inclinez et Examinez les coupures qui vous sont remises. Si le doute persiste, l'effet doit être envoyé au Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à Ottawa, où les pièces d'identité et les documents de voyage, les cartes de crédit et divers instruments financiers interceptés au Canada sont expédiés aux fins d'authentification. Le service en question, réservé aux corps policiers (et à la Banque du Canada), est offert selon l'une des deux modalités suivantes : Analyse par un expert et cas sans historique.

### Analyse par un expert

Ce type d'analyse est requis si des suspects ont été identifiés ou si l'on s'attend à des poursuites judiciaires. Dans ce cas, un expert en contrefaçon examine la pièce soumise et remet au service de police les résultats de l'analyse, un certificat d'examen ou un affidavit, ainsi que l'objet en question. L'expert peut aussi être appelé à témoigner à la cour n'importe où au pays. Il doit aussi confirmer au moyen de rapports signés l'authenticité des objets reçus au laboratoire. Les pièces authentiques sont retournées aux corps policiers, puis aux personnes qui les ont remises (ou à qui elles ont été confisquées).

Pour obtenir l'accréditation professionnelle, l'expert en

contrefaçon doit, en général, détenir un diplôme universitaire en sciences et avoir suivi un programme de stage de longue durée, participé à des procès fictifs et subi un examen final.

### Cas sans historique

Dans ce type de cas, les faux billets n'ont pas à être soumis au tribunal, parce qu'il n'y a pas de suspects ou pas suffisamment d'informations pour porter des accusations criminelles. Ces effets sont traités par des techniciens préposés aux contrefaçons et conservés par la GRC, puisqu'ils ne sont pas requis par la cour. Les techniciens doivent posséder des connaissances approfondies des éléments de sécurité et des méthodes d'impression des billets de banque, en plus de faire preuve d'une très grande minutie.

Ils sont tenus en outre de suivre un programme de stage d'une durée de six à huit mois, après quoi ils sont autorisés à signer des rapports indiquant si les objets soumis sont contrefaits ou non.

Lorsque les techniciens examinent des billets de banque, ils doivent non seulement déterminer leur authenticité, mais aussi les techniques d'impression utilisées. S'il s'agit d'un billet contrefait d'un type connu, en général, le Bureau le classe et produit un bulletin connexe décrivant les identificateurs clés du billet. Si celui-ci ne correspond pas à une classe établie, on lui donne une appellation générique fondée sur la méthode d'impression employée et l'année d'émission. Dans la plupart des cas, une inspection visuelle suffit pour repérer les faux billets, mais le

[www.banqueducanada.ca](http://www.banqueducanada.ca)

laboratoire a aussi à sa disposition des instruments qui facilitent l'authentification et la classification. Une fois l'inspection terminée, toutes les informations pertinentes (classification, coupure, service de police, etc.) sont entrées dans une base de données.

Seul le BNLC a accès à la base de données sur les activités de contrefaçon, mais les renseignements qu'elle contient peuvent être facilement transmis, sur demande, aux organismes d'application de la loi et à la Banque du Canada.

Cette base de données peut produire des rapports de toutes sortes fournissant, par exemple, un aperçu des activités qui ont cours à l'intérieur d'une ville ou d'une province, ou même à l'échelle du pays, à une période donnée. Il va sans dire qu'elle constitue une importante source d'informations pour combattre la contrefaçon!

## Nouvelles percées en matière de formation sur la détection de la contrefaçon

par Marie Terrien et Yvan Thérien  
Banque du Canada



Yvan Thérien, Coordonnateur

*Le module Détection de la contrefaçon a été élaboré conjointement par le Conseil scolaire du district de Durham et la Banque du Canada. Il vise à informer les élèves du secondaire des lourdes conséquences de la contrefaçon de billets de banque et à les faire participer à la lutte contre cette activité criminelle nuisible. Voici un compte rendu des initiatives prises par la Banque et ses partenaires pour promouvoir ce produit.*

Dans notre dernière livraison, nous avons discuté de la création d'un outil d'information à l'intention des enseignants du programme d'éducation à la citoyenneté visant à apprendre aux jeunes à détecter les faux billets et à en disposer d'une manière socialement responsable. Le projet pilote de la région de Durham s'est déroulé à l'hiver 2004-2005. Il est devenu par la suite le module *Détection de la contrefaçon*.

On fait actuellement la promotion du module à l'échelle du pays avec la collaboration des partenaires du projet, y compris le Conseil scolaire du district de Durham, le ministère de la Justice et divers organismes d'application de la loi.

Afin d'aider à promouvoir cet outil d'enseignement, la Banque du Canada a mobilisé des ressources additionnelles pour le projet. Yvan Thérien y consacre tout son temps à titre de coordonnateur.

Lorsque nous avons rencontré Yvan récemment, il a été en mesure de nous fournir des précisions sur son rôle ainsi qu'un compte rendu des progrès accomplis jusqu'à maintenant.

***Veillez nous donner un aperçu de votre nouveau rôle. Quels sont vos objectifs à court et à long terme?***

Depuis septembre, je travaille avec nos partenaires et les équipes régionales de la Banque, de même qu'avec les responsables du Musée de la monnaie, pour faire connaître le module *Détection de la contrefaçon* dans le milieu de l'enseignement au Canada.

***Comment en êtes-vous arrivé à occuper ce rôle?***

Comme j'ai été responsable de la promotion des programmes et des outils de détection de la contrefaçon de la Banque au sein du secteur du commerce de détail ces trois dernières années, j'ai cru qu'il serait tout à fait naturel pour moi de m'occuper de la promotion du module *Détection de la contrefaçon* auprès des enseignants du secondaire. Nous pensions qu'il était également logique d'intégrer le secteur du commerce de détail dans le projet, puisque bon nombre de caissiers sont aussi des élèves qui bénéficieront de ce cours de deux jours. Les connaissances et les compétences acquises en matière de sûreté des billets de banque et de prévention de la contrefaçon les aideront à repérer les faux et à mieux se protéger, ainsi que leurs clients et leur employeur, contre les pertes

financières. Tout le monde y trouvera son compte. Je tiens aussi à préciser que le Conseil canadien du commerce de détail et le Conseil québécois du commerce de détail ont accordé leur plein appui au module.

### *Quels défis devez-vous relever?*

Comme le système d'éducation au Canada est de compétence provinciale, je dirais que cette indépendance a représenté un défi parce que chaque province et territoire possède ses propres programmes et sa propre structure. Nous devons donc présenter aux enseignants un module qui tienne compte des objectifs de leur programme d'enseignement et qui soit facile à utiliser.

Grâce à des consultations menées auprès de nos partenaires et de divers ministères de l'Éducation à l'échelle du pays, je suis heureux d'annoncer que nous avons mis au point un produit qui satisfait à leurs besoins. Le module, offert en français et en anglais et conçu principalement pour les élèves du secondaire, peut facilement servir de complément à différentes matières. Il peut être adapté à des groupes d'âge variés et il répond aux exigences des cours d'études commerciales et de perfectionnement professionnel. Par exemple, il a été adapté récemment aux élèves de niveau collégial de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

### *Depuis que vous avez entrepris le projet, vous rencontrez divers conseils scolaires et participez à des congrès d'enseignants. Parlez-nous un peu de vos expériences.*

Dans le cadre de mon mandat, je dois concentrer mes efforts en partie sur les grands centres urbains, comme Toronto, Montréal et Vancouver, où l'on observe les niveaux les plus élevés de faux billets écoulés. Je travaille avec les bureaux régionaux de la Banque dans le but d'obtenir le soutien des districts scolaires locaux. Je collabore également avec des

associations d'enseignants à l'échelle nationale et provinciale en vue de présenter le module lors de leurs colloques et ateliers. Nous avons connu un franc succès auprès des associations d'enseignants en études sociales, commerce, histoire et droit, et notre produit a été fort bien accueilli.

### *Avez-vous d'autres résultats à nous communiquer? Que pense-t-on de la trousse pédagogique?*

Notre projet connaît un succès retentissant, puisqu'il jouit de l'appui sans réserve de plusieurs professionnels de l'enseignement au pays. Les enseignants trouvent que la détection de la contrefaçon constitue une activité d'apprentissage divertissante pour les élèves et que le module est un outil précieux pour l'enseignement des concepts du civisme. De plus, il s'insère harmonieusement dans de nombreux programmes coopératifs et programmes d'emploi.

### *Nous avons appris que vos partenaires des forces policières se sont aussi engagés dans le projet.*

Oui, c'est là une excellente nouvelle. À titre d'ardents partisans du module *Détection de la contrefaçon*, la Gendarmerie royale du Canada, la Police provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec ont toutes accepté de promouvoir ou de distribuer ce produit au sein de leurs collectivités respectives. Grâce à leur importante collaboration, le module a été accueilli avec enthousiasme par les professionnels de l'enseignement partout au pays. Nous espérons également que d'autres corps policiers suivront l'exemple du Service de police de la région de Durham et contribueront à la promotion du module.

### **En 2007, 1 675 trousse ont été distribuées au total dans les écoles.**

	C.-B.	Prairies	Ontario	Québec	*Atlantique	Total
Nombre d'écoles secondaires existantes	702	637	1268	893	1155	6466
Nombre d'écoles qui ont commandé la trousse	51	34	144	161	41	431
Pourcentage d'écoles qui ont commandé la trousse	7,3	5,3	11,4	18,0	3,5	6,7

\* Nota : Les écoles de la région de l'Atlantique englobent les écoles primaires.

Il est important de noter que les écoles se servent de cette ressource dans de nombreuses classes, ce qui signifie qu'un nombre beaucoup plus grand d'élèves ont utilisé la trousse.



*R. c. Senthilkumar*, 2007 CanLII 51516 (Cour de justice de l'Ontario), [2007] O.J. n° 4

## Senthilkumar condamné

Soumis par David Littlefield,  
Ministère de la Justice

**Peine d'emprisonnement de trois ans et deux mois, en plus de cinq mois de détention préventive, pour avoir contrefait 1,4 million de dollars en billets de banque ainsi que des cartes de crédit et de débit**

M. Senthilkumar s'est livré à une entreprise importante et sophistiquée de fabrication de fausses cartes de crédit et de débit, de pièces d'identité contrefaites et de 1,4 million de dollars en faux billets de 50 et de 20 dollars, au cours d'une période de 98 jours qui s'est terminée en mars 2006. Il a été condamné le 12 juin 2007. La Cour a jugé que l'entreprise était sophistiquée et que le contrevenant avait déployé beaucoup d'efforts pour produire des faux de grande qualité.

M. Senthilkumar a plaidé coupable à de nombreux chefs d'accusation, notamment de complot en vue de frauder le public et de possession de cartes adaptées pour commettre des faux, ainsi qu'à deux chefs de possession d'un instrument pour contrefaire de la monnaie. L'un de ces derniers avait trait à une presse Heidelberg servant à imprimer de la monnaie contrefaite. Selon un expert en imprimerie engagé par la police, cette presse pouvait traiter 10 000 feuilles de papier par jour.

M. Senthilkumar possédait un lourd casier judiciaire, mais il avait commis la plupart des infractions en question alors qu'il était mineur. Il n'avait pas été condamné depuis 1999.

La Cour, dans son analyse de la peine à imposer, a trouvé particulièrement utile la décision du juge Harris dans l'affaire *R. c. Mihalkov*, [2005] O.J. n° 4178, qui s'était lui-même fortement appuyé sur les jugements rendus dans *R. c. Caporale*, [2005] O.J. n° 1509 et *R. c. Weber*, [2001] O.J. n° 6103. Elle a souligné que dans l'affaire *Mihalkov*,

le juge avait conclu que les peines d'emprisonnement infligées pour des entreprises de contrefaçon de grande envergure allaient de trois à cinq ans.

La Cour a fait observer qu'il s'agissait dans ce cas-ci d'une entreprise importante mettant en jeu 1,4 million de dollars en faux billets. De plus, elle jugeait que la possession d'une grande quantité de données concernant des cartes de crédit, ainsi que du matériel nécessaire à la fabrication de cartes de crédit, constituait un facteur aggravant majeur. La Cour a ajouté qu'au terme d'un procès, une peine de six à sept ans aurait été indiquée. Compte tenu du plaidoyer de culpabilité, elle a prononcé une peine de trois ans et deux mois, en plus des cinq mois de détention préventive déjà purgés.



## Étudiant en stage d'été à la GRC : une excellente expérience!

Par Allan Paquet, analyste senior  
Équipe régionale - Halifax

*En 2000, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a lancé le Partenariat entre les commerçants et la collectivité pour lutter contre la criminalité financière. À l'origine, il s'agissait d'étudiants embauchés pour l'été qui visitaient des commerces pour parler de blanchiment d'argent. Le programme a beaucoup changé au fil des années. Désormais, les étudiants planifient et organisent eux-mêmes les rencontres avec les détaillants et animent à leur intention des séances de formation sur les façons d'éviter d'être victime des fraudeurs. Le programme n'aborde plus seulement le blanchiment d'argent, mais aussi la contrefaçon des billets de banque, le vol d'identité et la fraude relative aux cartes de débit ou de crédit. Par ailleurs, étant donné le succès qu'il a connu, il a été élargi et est maintenant offert à l'échelle du pays.*



Vous souvenez-vous du jour où vous avez assumé les fonctions de votre premier emploi d'été? Vous étiez probablement un peu excité, mais surtout très nerveux.

C'est aussi ce qu'ont ressenti les quatre étudiants embauchés l'été dernier pour travailler, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve et Labrador, dans le cadre du Partenariat entre les commerçants et la collectivité pour lutter contre la criminalité financière, un programme de la GRC. Toutefois, la légendaire chaleur et gentillesse des Canadiens de la région de l'Atlantique, dont les étudiants gardent un souvenir impérissable, ont eu tôt fait d'avoir raison de toute crainte que ceux-ci pouvaient éprouver à l'idée d'entrer dans un commerce et d'aborder le personnel. « C'était difficile au début, mais nous nous y sommes habitués rapidement, dit Mike Thomosini, l'un des étudiants. Dans l'ensemble, les gens étaient merveilleux, vraiment très accueillants.

Ce programme de l'Unité mixte des produits de la criminalité du détachement d'Halifax de la GRC existe depuis trois ans. Pour les étudiants, l'été a commencé par plusieurs séances de formation intensive portant sur la plupart des aspects de la prévention de la fraude, afin de les préparer à assumer leur rôle d'expert auprès des commerçants d'un peu partout dans les deux provinces. Il faut dire qu'ils ont bénéficié de l'encadrement rigoureux d'une équipe de formation chevronnée composée de deux sergents et de plusieurs gendarmes de la GRC, ainsi que d'un formateur de la Banque du Canada.

Au total, les étudiants ont visité 641 points de service en Nouvelle-Écosse et 132 à Terre-Neuve et Labrador. Toutes sortes de commerces ont été visés, autant des hôtels et des stations-service que des magasins à grande surface et des quincailleries. Cette année, le programme a été modifié de façon à inclure des commerces de détail situés hors des grands centres de Halifax et St. John's. Des entreprises de Truro, de New Glasgow, de Tantallon, de Chester, de Windsor et de New Minas (en Nouvelle-Écosse) ainsi que de Bay Roberts, de Carbonnear, de Clarendville, de Marystown et de Gander (à Terre-Neuve et Labrador) ont donc profité de l'information véhiculée par les étudiants.

Lorsqu'ils voyaient le matériel d'information de la Banque du Canada sur la contrefaçon des billets de banque, les exploitants d'établissements rassemblaient souvent leurs employés. « Les produits de la Banque ont eu le plus de succès parce qu'ils sont visuellement frappants et à la portée de tous », explique Dave Hopkins. À la question de savoir s'ils avaient déjà eu des problèmes liés à la contrefaçon de billets, la plupart des commerçants ont répondu n'avoir jamais été touchés, mais 20 % ont déclaré avoir déjà reçu des faux billets. Ces victimes formaient le groupe le mieux informé : ayant déjà été échaudées, elles étaient bien décidées à ne pas être de nouveau la proie des faussaires.

Pour les étudiants, c'est la présentation des caractéristiques de sécurité des billets, particulièrement la bande holographique, le fil de sécurité et le filigrane, qui plaisait le plus. C'est souvent au toucher que les caissiers reconnaissent d'abord les billets suspects et nombre d'entre eux ignoraient tout des nouveaux éléments de sécurité. Les gens ont été impressionnés par la technologie utilisée et ont voulu apprendre à reconnaître et à utiliser les éléments de sécurité, soit en inclinant les billets soit en les examinant devant une source de lumière. Après avoir été sensibilisés à ces caractéristiques, ils étaient convaincus d'être capables de faire la différence entre un vrai billet et un faux.

L'équipe de direction de la GRC chargée du programme a été frappée par la maturité, la capacité d'adaptation et l'enthousiasme des étudiants. Ceux-ci étaient très autonomes et ont fait montre d'un professionnalisme irréprochable dans les démarches qu'ils ont faites au nom de la GRC. « Les étudiants sont intervenus avec beaucoup d'efficacité auprès de certains segments du secteur du commerce de détail et ont su varier la formation offerte selon les besoins des clients », indique le sergent Tom Murdock.

Les étudiants ont adoré leur emploi d'été et espèrent pouvoir un jour revivre une expérience semblable.

Le programme, lancé par la division A de la GRC à Ottawa, a connu énormément de succès et est maintenant offert par de nombreux détachements de la GRC partout au Canada.

## Appel de candidatures pour le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon 2008

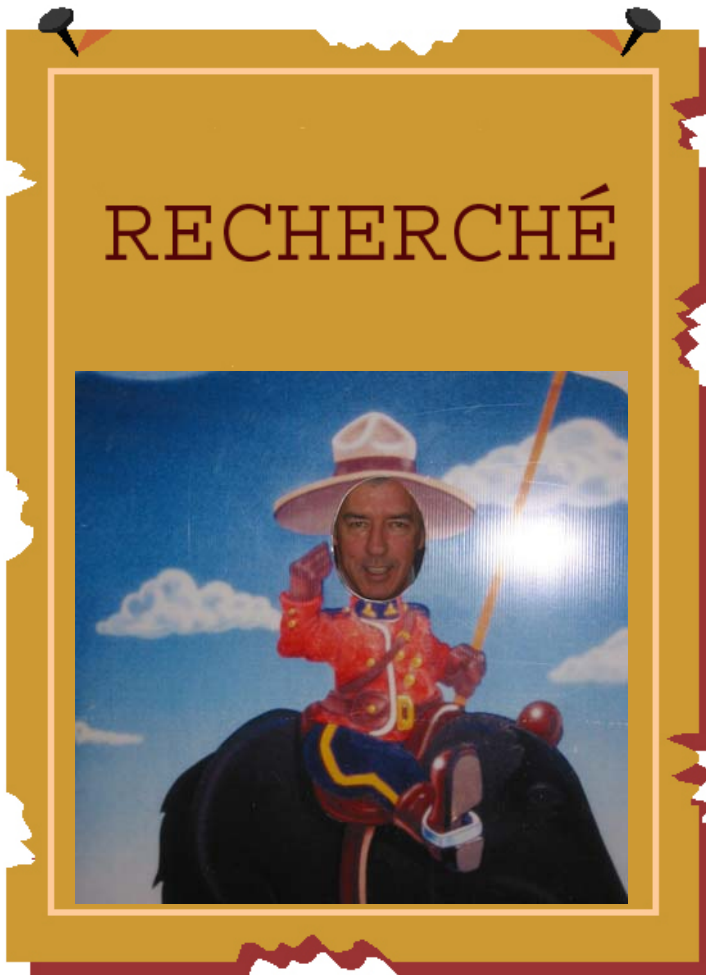
L'appel de candidatures pour le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de la Banque du Canada de 2008 a été annoncé. Depuis 2004, ce prix est présenté chaque année à des agents de police (ou à des employés de services de police) qui ont fait preuve d'un engagement et d'un esprit d'initiative exemplaires dans la lutte contre la contrefaçon de billets de banque. Nous invitons les organismes d'application de la loi à soumettre des candidatures avant le 31 mars 2008. Cette année, le prix sera remis à la conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police, qui aura lieu à Montréal à la fin d'août. Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web de la Banque à l'adresse suivante : <http://www.bank-banque-canada.ca/fr/billets/loi.html>.

*Vous avez des nouvelles?*

Vous aimeriez soumettre un article pour la livraison du prochain numéro du bulletin *Liaison anticontrefaçon?*

Communiquez par courriel à l'adresse [mduncan@banqueducanada.ca](mailto:mduncan@banqueducanada.ca).

## Histoire de rire...



**RECHERCHÉ** pour s'être fait passer pour un agent de la GRC, assez peu subtilement, d'ailleurs!

**Nom :**

Jean-Claude Loyer

**Profession :**

Analyste au sein de l'équipe régionale de Vancouver de la Banque du Canada

**Caractéristiques inhabituelles :**

A la mauvaise habitude de faire rire les gens.

*Cette photo de Jean-Claude Loyer a été prise à Campbell River (C.-B.), où il participait à une activité organisée par la GRC dans le cadre de la Semaine de la prévention de la criminalité, en novembre 2007.*